

ANNEXE 2 ( suite)

NATURE DE L'INDEMNITÉ	PERSONNEL BENEFICIAIRE	TAUX	BASE DE CALCUL
Indemnité de risque	<b>Contrôleurs chargés :</b> — de la constatation des droits domaniaux et fonciers — du recouvrement des produits et revenus domaniaux et fonciers — des enquêtes foncières — des expertises et évaluations mobilières et immobilières — des ventes mobilières et immobilières	20%	Salaire de base du grade d'origine
	<b>Corps des inspecteurs chargés :</b> — de la constatation des droits domaniaux et fonciers — du recouvrement des produits et revenus domaniaux et fonciers — des enquêtes foncières — des expertises et évaluations mobilières et immobilières — des ventes mobilières et immobilières — des vérifications et du contrôle	20%	Salaire de base du grade d'origine
Indemnité de responsabilité personnelle	Sans changement	Sans changement	Sans changement

ANNEXE 3

**REGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE AUX TRAVAILLEURS  
DE L'AGENCE NATIONALE DU CADASTRE**

NATURE DE L'INDEMNITÉ	PERSONNEL BENEFICIAIRE	TAUX	BASE DE CALCUL
Indemnité de campagne et de technicité cadastrale	— Ingénieur en chef	25%	Salaire de base du grade d'origine
	— Ingénieur principal	25%	
	— Ingénieur d'Etat	25%	
	— Ingénieur d'application	25%	
	— Inspecteur du cadastre	25%	
	— Contrôleur du cadastre	25%	
	— Agent de constatation	25%	
Indemnité de risque	— Ingénieur en chef	15%	Salaire de base du grade d'origine
	— Ingénieur principal	15%	
	— Ingénieur d'Etat	15%	
	— Ingénieur d'application	15%	
	— Inspecteur du cadastre	15%	
	— Contrôleur du cadastre	15%	
	— Agent de constatation	15%	